



**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Syndical du Mercredi 29 novembre 2023**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 22 novembre 2023, s'est réuni le mercredi 29 novembre 2023 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes de Villard-Sallet, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 27 - *Quorum* : 14

**Délégués titulaires présents :**

18 titulaires jusqu'à la délibération N°9.

19 titulaires à partir de la délibération N°10.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département	Christiane	BRUNET	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
Département	André	VAIRETTO	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CC Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Nicole	BOUVIER	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jacky	GACHET	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix (à partir de la délibération N°10)
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix

**Délégués suppléants présents :**

4 suppléants jusqu'à la délibération N°9.

5 suppléants à partir de la délibération N°10.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE  
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - [administration@sisarc.fr](mailto:administration@sisarc.fr)

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1 voix (à partir de la délibération N°10)
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Carlo	APPRATTI	1 voix
CCCS	Jean-François	CLARAZ	1 voix

**Récapitulatif :**

<b>Nombre de membres présents</b>	22 membres dont 18 titulaires et 4 suppléants jusqu'à la délibération N°9 24 membres dont 19 titulaires et 5 suppléants à partir de la délibération N°10
<b>TOTAL des voix</b>	26 voix jusqu'à la délibération N°9 27 voix à partir de la délibération N°10

**Nicolas ROCHE** a été désigné Secrétaire de séance.

## **Conseil Syndical du 29 novembre 2023 Délibération n° 03**

### **OBJET : FINANCES – APPEL A COTISATIONS N°2**

Rapporteur : M. le Président

Dans la suite du vote du budget 2023 adopté le 18 février 2023, il y a lieu d'acter le deuxième appel à cotisations des contributions auprès des collectivités membres.

L'article 15 des statuts fixe comme suit les modalités :

- Contribution du Département

Le Département participe à 40 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat.

Le Département participe également à hauteur de 40 % des charges liées aux interventions ayant trait à l'axe Isère (Restauration et entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels de restauration des digues ...).

- Participation de la Communauté d'Agglomération de Grand Chambéry

La CC Grand Chambéry participe à hauteur de 1 % des frais généraux de fonctionnement du Syndicat restant à la charge des EPCI compte tenu de la contribution du Département telle qu'indiquée ci-dessus.

Elle participe également au financement des actions conduites au bénéfice de son territoire. Cette participation est établie au vu du coût réel, subventions déduites, avec majoration de 10 % pour frais de structure.

- Participation des Communautés : CCCS, Arlysère et Porte de Maurienne

Compte tenu des contributions du Département et de la Communauté d'Agglomération Grand Chambéry, ces Communautés contribuent selon la clef de répartition suivante :

- 55 % Communauté de Communes Cœur de Savoie
- 43 % Communauté d'Agglomération Arlysère
- 2 % Communauté de Communes Porte de Maurienne

Pour le reste à charge ayant trait :

- Aux frais généraux de fonctionnement du Syndicat
- A l'entretien courant des affluents selon les plans pluriannuels
- A la restauration et l'entretien des digues de l'Isère et de l'Arc dans le cadre de plans pluriannuels d'entretien courant des ouvrages
- Aux études relatives à la gestion globale des cours d'eau et des milieux aquatiques

Pour tous les autres travaux et actions que ceux listés ci-dessus, la clé de répartition entre les EPCI membres, est fixée, au cas par cas, par le Conseil Syndical en fonction de l'intérêt direct des membres concernés.

Au vu des opérations prévues au budget 2023, il a été acté par délibération le 18 février 2023 un montant des contributions.

Soit un total estimé des contributions 2023 de **835 894 €** répartis comme suit :

229 543 € Département	3 460 € Gd Chambéry	12 191 € Porte de Maurienne	221 756 € Arlysère	368 944 € CCCS
--------------------------	------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

A ce jour, un appel de contributions a été opéré, le montant des contributions perçues et réparties comme suit :

101 903 € Département	1 726 € Gd Chambéry	4 107 € Porte de Maurienne	88 294 € Arlysère	112 934 € CCCS
--------------------------	---------------------------	----------------------------------	----------------------	-------------------

Après analyse du déroulé de l'année (rythme de réalisation, évolution des maquettes budgétaires et recalibrage financier de certaines opérations), il est proposé en concertation avec les collectivités concernées de procéder à un appel de cotisation n° 2 reparti comme suit :

127 640 € Département	1 734 € Gd Chambéry	6 164 € Porte de Maurienne	92 172 € Arlysère	211 198 € CCCS
--------------------------	---------------------------	----------------------------------	----------------------	-------------------

.....

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical :

- **APPROUVE** la répartition des contributions des collectivités membres.

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Le Président,  
François RIEU

**S.I.S.A.R.C.**  
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie